

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Direction Régionale et Départementale de
la jeunesse, des Sports et de la Cohésion
Sociale Grand Est

**ARRETE PREFECTORAL
portant attribution de la
Médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif
Contingent Régional**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le décret n°70/26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU le décret n°83/1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n°69-462 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n°2013/1191 du 18 septembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports
- VU le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand EST
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n°85-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports et notamment son article 1^{er} portant déconcentration des décisions d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016 portant composition de la Commission régionale et départementale d'attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif ;
- VU l'avis de la Commission régionale portant attribution de la médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif du 19 décembre 2020 à l'occasion de la promotion du 01^{er} janvier 2020

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2020

ARRETE :

Article 1^{er} : La médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, contingent régional, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur AIMONE CAT Gérard
Né le 18/10/1949 à AMNEVILLE
Domicilié : 17 b rue de la Chapelle 57500 SAINT AVOLD
Cyclotourisme

Madame BALANDRAS épouse ANDRE Françoise
Née le 21/05/1947 à EPINAL
Domiciliée le 14 rue Cour Billot 880000 EPINAL
Chorale, musique

Monsieur FLOTTES DE POUZOLS Jacques
Né le 15/10/1947 à MONTBRISON
Domicilié : 47 rue ND des Prés 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Football Américain

Madame GIGNAC-FERRARI Nathalie
Née le 29/03/1962 à PARIS
Domiciliée : 63 rue Saint Aloise 67100 STRASBOURG
Football

Monsieur KLEIN Alain
Né le 28/01/1972 à STRASBOURG
Domicilié : 24 rue des Prés 67170 BRUMATH
Basket

Monsieur LEMAIRE Xavier
Né le 13/02/1965 à METZ
Domicilié : 4, place Valladier 57000 METZ
Football

Madame ALBERT épouse MOLTO Laetitia
Née le 20/02/1986 à MULHOUSE
Domiciliée : 26 rue du Général Leclerc 67440 SINGRIST
Athlétisme

Monsieur PETRY Bernard
Né le 18/08/1957 à FORBACH
Domicilié : 16 impasse de la petite colline
57470 HOMBOURG-HAUT
Football

Madame SINS épouse DEPRET Huguette
Née le 20/07/1952 à SAINT-AVOLD
Domiciliée : 32 a rue de Metz 57500 SAINT AVOLD
Sport populaire

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif pendant un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Madame la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Grand Est sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

STRASBOURG, le

02 JAN. 2020

Le Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal stroke at the bottom.

